

AVIS DE LA BOURSE

Admission de la société ENNAKL

Complément sur le Mode de Placement des titres à céder

Le Conseil d'Administration de la Bourse a soutenu lors de sa réunion du 27 mai 2010, la demande de la société ENNAKL qui compte s'introduire via une double cotation à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casablanca, au moyen d'une ouverture de son capital au public à hauteur de 40%, par la cession de 12 000 000 actions, au prix unitaire de 10,700 dinars l'action.

Le placement des titres à céder se fera sur les sur les deux places de la manière suivante

- ✓ Une tranche de 30% du capital social sera placée en Tunisie ;
- ✓ Une tranche de 10% du capital social sera placée au Maroc.

La société sera introduite à la Bourse de Tunis et à la Bourse de Casa, le même jour, au prix d'introduction de 10,700 dinars (et son équivalent en Dirham sur la place marocaine).